

Les professeurs des écoles

LES PROFESSEURS DES ÉCOLES, ACTEURS ESSENTIELS DE LA PRIORITÉ AU PRIMAIRE

Dans le cadre de la priorité accordée au premier degré, les professeurs des écoles jouent un rôle essentiel comme acteurs-clés de la refondation de l'École. La mise en place de dispositifs pédagogiques innovants dès la rentrée scolaire 2013 (« plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de trois ans, nouveaux rythmes scolaires) repose sur l'investissement très fort des professeurs des écoles.

Cet engagement a déjà fait l'objet d'une valorisation spécifique : création d'une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) d'un montant annuel de 400 euros ; révision des obligations réglementaires de service qui intègrent, au côté des activités pédagogiques complémentaires (APC), un temps consacré à l'organisation de ces activités et à l'identification des besoins des élèves ; amélioration des perspectives de carrière en augmentant le nombre de promotions au grade d'avancement.

Il convient aujourd'hui de conforter ces avancées.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS

- Améliorer les conditions d'exercice des enseignants intervenant dans les écoles relevant des **réseaux d'éducation prioritaire** considérés comme les plus sensibles par l'octroi d'un allègement des obligations réglementaires de service d'enseignement et d'un régime indemnitaire plus favorable.
- Améliorer les **perspectives de carrière** par une révision des critères d'accès à la **hors classe** afin de mieux prendre en compte les parcours professionnels et par la valorisation de l'exercice de certaines fonctions permettant l'obtention du **grade à accès fonctionnel**.
- Clarifier les situations de professeurs des écoles exerçant dans des contextes particuliers (établissements médico-sociaux, sections d'enseignement général et professionnel adapté, établissements pénitentiaires, enseignants remplaçants).